

LA FRANCOPHONIE,

UN PROJET POUR LE 21^E SIÈCLE

SYNTHÈSE DU RAPPORT DUVERNOIS / LEPAGE

La langue française est la cinquième langue la plus parlée au monde, d'après le dernier rapport publié par l'Observatoire de la langue française. Avec 274 millions de locuteurs, elle arrive derrière le mandarin (1,35 milliard), l'anglais (1,2 milliard), l'espagnol (485 millions), et l'hindi ou l'arabe selon les estimations. Le français constitue donc un atout pour ceux qui le maîtrisent.

Cependant, même si le français compte de plus en plus de locuteurs, notamment grâce à la démographie de l'Afrique subsaharienne, force est de constater que notre langue est en perte de vitesse depuis plusieurs dizaines d'années, en particulier face à l'anglais.

Pour faire un tour d'horizon des différents défis de la francophonie, les sénateurs Louis Duvernois (Les Républicains) et Claudine Lepage (Parti Socialiste) ont rendu le 22 février 2017 un rapport de 79 pages ayant pour titre : « Francophonie : un projet pour le 21^e siècle ».

Alors que nous sommes en plein milieu de la semaine de la francophonie, qui se tient du 18 au 26 mars 2017, l'ASFE vous propose aujourd'hui une synthèse de ces travaux parlementaires, organisée en sept fiches qui suivent le plan initial du rapport.

Pour faire un tour d'horizon des différents défis de la francophonie, les sénateurs Louis Duvernois (Les Républicains) et Claudine Lepage (Parti Socialiste) ont rendu le 22 février 2017 un rapport de 79 pages ayant pour titre : « Francophonie : un projet pour le 21^e siècle », incluant 30 propositions.

“

La Francophonie, c'est l'usage de la langue française comme instrument de symbiose, par delà nos propres langues nationales ou régionales, pour le renforcement de notre coopération culturelle et technique, malgré nos différentes civilisations

”

Léopold Sédar Senghor, Extrait de son discours au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie, à Paris, le 19 septembre 1985

Le saviez-vous ?

Le mot “francophonie” a été inventé par Onésime Reclus, un géographe français qui l'utilise pour la première fois en 1886 dans son ouvrage “France, Algérie et colonies”.

Il définit les francophones comme « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue ». Représentant de la littérature coloniale, son choix du critère linguistique plutôt que des critères ethnique et économique pour classer les populations représente à l'époque une innovation.

SOMMAIRE

FICHE N°1 (pages 3 et 4)

PROPOS INTRODUCTIFS ET DONNEES CHIFFREES SUR LA FRANCOPHONIE



FICHE N°2 (pages 5 et 6)

REPENSER LE STATUT DE LA LANGUE FRANCAISE



FICHE N°3 (pages 7 à 10)

REPENSER LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA FRANCOPHONIE



FICHE N°4 (pages 11 à 13)

FRANCOPHONIE ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES



FICHE N°5 (pages 14 et 15)

FRANCOPHONIE ET EUROPE : SAISIR L'OPPORTUNITE DU BREXIT



FICHE N°6 (pages 16 à 19)

UNE FRANCOPHONIE TOURNEE VERS LA SOCIETE CIVILE ET LA JEUNESSE



FICHE N°7 (page 20 et 21)

UNE FRANCOPHONIE TOURNEE VERS L'ECONOMIE ET L'INNOVATION



PROPOS INTRODUCTIFS ET DONNEES CHIFFREES SUR LA FRANCOPHONIE

1/ AVANT-PROPOS DES SENATEURS DUVERNOIS ET LEPAGE

Comme l'explique la sénatrice Lepage, la francophonie est d'abord et surtout le partage d'une même langue, d'où découle ensuite une culture, des valeurs et une économie. Selon le sénateur Duvernois, sans la conception et l'élaboration d'une stratégie visant à conforter la place du français comme langue internationale dans les secteurs d'avenir, la francophonie s'étiolera et notre langue ainsi que l'identité qui la définit sera marginalisée.

Pour les sénateurs, l'objectif du rapport était d'avoir une approche originale sur la francophonie, sujet déjà abondamment exploité sans être pour autant épuisé, avec une volonté de sortir de la « nostalgie d'un paradis perdu » ou de « l'avatar d'un impérialisme révolu ». Leur travail s'est nourri des déplacements effectués dans le cadre de leur mandat, d'auditions, mais aussi de leur participation aux groupes interparlementaires d'amitié au Sénat (France-Corne de l'Afrique, France-Canada et France-Togo).

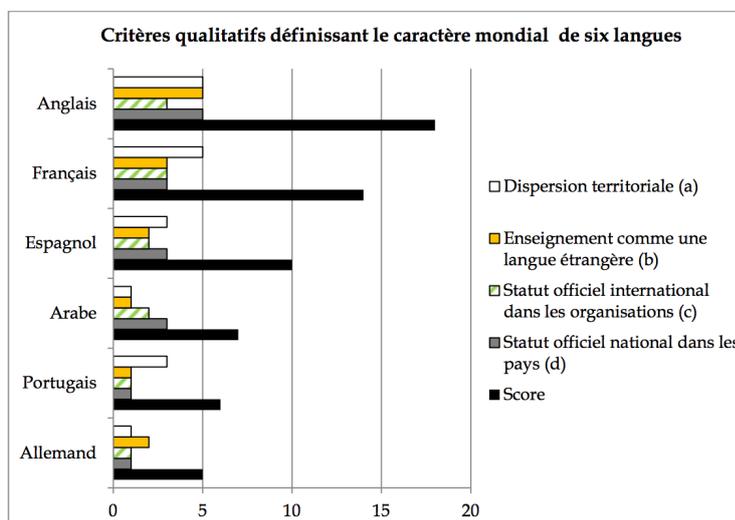
2/ DONNEES ET CHIFFRES SUR LA FRANCOPHONIE

Les langues sont mortelles et la mondialisation accélère leur processus de disparition : en l'espace d'un siècle, 6 000 langues ont disparu et il est probable que dans 150 ans n'en subsiste qu'une centaine sur les 6 000 restantes. En effet, avec la mondialisation, l'explosion des échanges à l'échelle de la planète a mis en contact, puis concurrence, différents modèles culturels et, partant, linguistiques. Dans cette compétition linguistique internationale, comment se place la langue française, quel sera son statut demain ?

LE FRANÇAIS, LANGUE MAJEURE DU GLOBE :

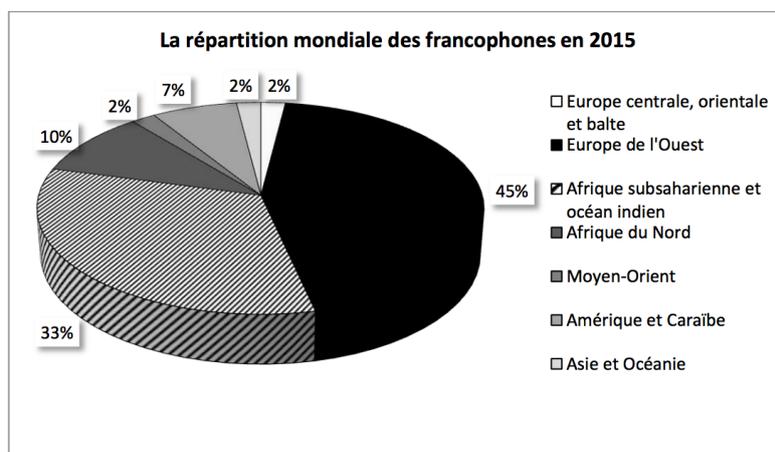
- 5^e langue mondiale en nombre de locuteurs
- 4^e langue par le nombre d'internautes
- 3^e langue des affaires
- 2^e langue apprise
- 2^e langue d'information internationale

Selon un ensemble de 4 critères (dispersion territoriale, enseignement comme langue étrangère, statut officiel national dans les pays, statut officiel dans les organisations internationales) le français se place au 2e rang mondial des langues, juste derrière l'anglais.



Source : OIF, 2014, La langue française dans le monde

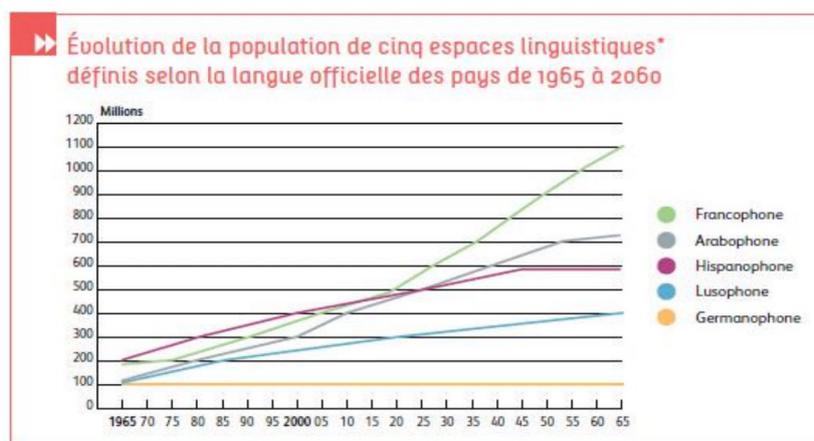
La langue reflète, à un instant t, la puissance de ses locuteurs : poids démographique, poids économique, poids politique, poids stratégique, mais aussi poids dans l’imaginaire et le désir collectif. Le poids linguistique renforce à son tour la puissance du pays qui impose sa langue. Le recul du français depuis un siècle est bien l’un des marqueurs de la perte d’influence de notre pays dans le concert des nations.



Source : OIF, 2014, La langue française dans le monde

Pour autant, la langue française a certains atouts :

- historiques et culturels - l’histoire de la France l’a implantée sur les 5 continents et a nourri une belle image de la langue française ;
- économiques - l’espace des pays francophones, francophiles et des francophiles individuels représente 16% de la richesse mondiale et les zones d’expansion démographique francophone présentent d’importants potentiels de croissance économique, notamment grâce à l’Afrique ;
- et enfin démographiques - 230 millions de personnes parlent français aujourd’hui et elles pourraient être 770 millions en 2050, avec l’ensemble linguistique qui connaîtra la plus forte croissance des 50 prochaines années, notamment grâce à l’Afrique subsaharienne (attention cependant, si l’expansion démographique africaine est certaine, le maintien du statut et la pratique du français dans les pays d’Afrique francophone l’est moins : cela dépendra de l’évolution du statut et de la pratique des autres langues, de l’évolution de la scolarisation sur le continent, et de l’évolution de l’enseignement du français dans ces pays).



Source : OIF, 2014, La langue française dans le monde

Il y a donc un vrai risque qu’un « laissez-faire linguistique » aboutisse à la relégation de notre langue aux marges de la compétition internationale, et donc à une relégation de notre pays sur la scène internationale. De plus, la défense de la francophonie est synonyme de promotion de la diversité culturelle et du dialogue entre toutes les cultures.

REPENSER LE STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les langues et les cultures se livrent aujourd'hui une compétition acharnée, ce qui incite la France à repenser sa stratégie de promotion de la langue française. Cela l'amène à s'interroger sur :

- Quelles sont les caractéristiques propres de la langue française ? Ses avantages comparatifs ? Quelle image voulons-nous promouvoir à travers ce « produit » ?

1/ La francophonie, un manifeste pour la diversité des expressions culturelles

Le statut de l'anglais comme langue mondiale est incontestable. Cependant, la promotion de la langue française ne doit pas passer par une confrontation bilatérale avec l'anglais. D'autres langues telles l'espagnol, le chinois, le portugais et l'arabe connaissent une progression très forte. Nous devons donc défendre la langue française, dans le sens de la Convention de 2005 sur la diversité culturelle, à savoir, dans le sens de défendre le multilinguisme comme richesse culturelle mondiale. Et la promotion de la langue française, doit participer à la défense de cette diversité culturelle et s'opposer ainsi à l'uniformisation et globalisation par l'anglais et la culture américaine.

Proposition n°1 : Promouvoir la langue française et le multilinguisme.

Par ailleurs, la langue française n'est aujourd'hui plus menacée sur le territoire français et doit par conséquent accepter à ses côtés la promotion des langues régionales. Cette attitude doit également se vérifier en francophonie : notamment en francophonie africaine.

Dans de nombreux pays francophone d'Afrique subsaharienne ou au Maghreb, la langue française occupe un statut plus proche de celui de « langue étrangère » que de « langue seconde », ou encore, n'est enseignée que dans certaines matières ou circuits spécifiques.

Il convient donc de rechercher « des cohabitations productives » entre les langues locales et la langue française et adapter l'enseignement de la langue française en sortant de l'illusion selon laquelle dans les pays officiellement francophones, le français est lu et parlé sans difficultés.

A ce titre, le programme « Ecole et langues nationales en Afrique » (ELAN), soutenu par l'Aide Française au Développement (AFD) est remarquable. Il a bénéficié à plus de 100 000 élèves, 5900 enseignants, 270 encadrants, dans 2847 classes bilingues de huit pays, au bénéfice de 28 langues.

Proposition n°2 : Rechercher des « cohabitations productives » entre langues locales et langue française, notamment dans les pays africains francophones.

2/ Les Français, francophones parmi les autres ?

Longtemps les Français ont considéré que la France était propriétaire de la langue française. Or aujourd'hui, nous partageons la langue française sur les cinq continents. Il existe donc des français. Il conviendrait d'envisager de mutualiser les actions culturelles ou éducatives de la France à l'étranger avec d'autres pays. Pouria Amirshahi, député des Français d'Afrique du nord et de l'ouest, a fait une proposition similaire : « Ouvrir notre réseau (Instituts français, IFRE, ...) aux autres nations francophones pour décupler nos forces ».

Proposition n°3 : Mutualiser nos actions voire nos implantations culturelles et linguistiques (Instituts français, Alliances françaises, etc.) avec d'autres pays francophones.

La France fait partie intégrante de la francophonie et ses habitants sont aussi, à quelques exceptions près, des francophones. La question de la défense de la francophonie sur le territoire français est primordiale :

- au regard des langues régionales en métropole ;
- au regard des situations de multilinguismes dans les outre-mer ;
- au regard de l'apprentissage du français par les populations immigrantes.

Cette question de l'intégration de la langue française a été bien décrite par le sénateur Guy-Dominique Kennel, dans son rapport sur le droit des étrangers de 2015, lorsqu'il parle « d'apprentissage de la langue française, clé d'une intégration réussie ».

Proposition n°4 : Soutenir l'apprentissage du français par les populations immigrantes dans un objectif d'insertion.

La France accuse un retard considérable, en comparaison avec ses voisins suisses, belges et québécois, dans l'appropriation de la francophonie par la population française. Or, le « Livre blanc de la Fédération internationale des professeurs de français » rappelle l'importance « d'ouvrir les curricula aux littératures francophones, aux différents patrimoines nationaux, aux variations linguistiques et culturelles et plus largement à la francophonie ».

Proposition n°5 : Intégrer les littératures francophones dans les programmes scolaires français.

Par leur situation géographique et leur histoire, nos territoires d'outre-mer sont le lieu idéal pour comprendre que l'on peut parler la langue française, la défendre et la servir, sans rattachement autre que symbolique à son berceau historique. De plus, le positionnement des outre-mer, sur les lignes de faille linguistiques mondiales justifie qu'ils puissent prendre toute leur place comme « têtes de pont » d'une stratégie structurée de promotion de la langue française sur les cinq continents.

Le sénateur de la Réunion, Didier Robert, rappelle que sa région « revendique que sa place en tant qu'acteur de la francophonie dans la zone océan Indien soit pleinement reconnue. La francophonie gagnerait à ce que La Réunion soit partie prenante de la politique de la francophonie de la France dans l'océan Indien en donnant la possibilité à La Réunion de conduire les délégations françaises dans la zone, mais aussi d'assurer la présidence de la Commission de l'Océan Indien ».

Proposition n°6 : Faire des outre-mer des « têtes de pont » de la politique française en faveur de la francophonie.

REPENSER LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA FRANCOPHONIE

Alors qu'elle entretient depuis longtemps ce sentiment de supériorité linguistique et culturelle, la France n'a jamais véritablement assumé de se poser en chef du clan francophone.

1/ La France doit assumer son rôle au sein de la francophonie

Le Général de Gaulle avait raison de se tenir à quelques distances de l'Organisation internationale de la francophonie à sa création, de peur qu'elle soit soupçonnée d'être un instrument de néo-colonialisme. Mais la francophonie a été initialement voulue et bâtie par des « non-Français ». Aujourd'hui, nous sommes bien loin des risques de soupçons de néo-colonialisme, et les autres pays membres de l'OIF sont en attente d'une exemplarité et d'une implication française dans les sujets linguistiques. La France doit assumer son statut de pays berceau de la langue française. Or, la France semble se préoccuper assez peu de la langue française aux yeux d'autres pays francophones plus actifs voire résistants sur les sujets linguistiques. Et nos élites, connus pour dédaigner le français au profit de l'anglais, semblent même snober notre langue.

Proposition n°7 : Rappeler aux élites françaises l'importance de l'usage du français comme langue de la modernité.

Au sein du MAEDI, la francophonie est plus considérée comme un enjeu d'influence un peu annexe que comme une véritable politique publique structurée. Pourtant Jacques Attali nous invite à faire de la francophonie un axe structurant de notre action diplomatique. Et Jérôme Clément, président de l'Alliance française, nous invite de son côté à faire de la francophonie « une grande cause nationale ». « La France n'a ni vision, ni ambition francophone » a dit l'ancien recteur et professeur des universités, Michel Guillou, et nous regrettons, que le rapport du député Pouria Amirshahi, « Pour une ambition francophone » n'ait pas été suffisamment suivi.

Les rapporteurs estiment en outre qu'il convient de rééquilibrer les priorités entre Europe et francophonie, ainsi que la prise en compte de la dimension francophone dans la politique européenne.

Proposition n°8 : Nommer un ministre de plein exercice chargé de la francophonie qui puisse s'appuyer sur le réseau des ambassadeurs, des instituts français et en lien étroit également avec la Direction générale de la langue française et des langues de France rattachée au ministère de la Culture et au ministère de l'Education nationale.

Ne pas se poser en pays supérieur, c'est aussi sortir de la stratégie d'influence pour aborder une nouvelle ère, celle de la confluence, où les pays traitent sur un pied d'égalité et acceptent les influences croisées.

Proposition n°9 : Passer d'une diplomatie d'influence à une diplomatie de confluence.

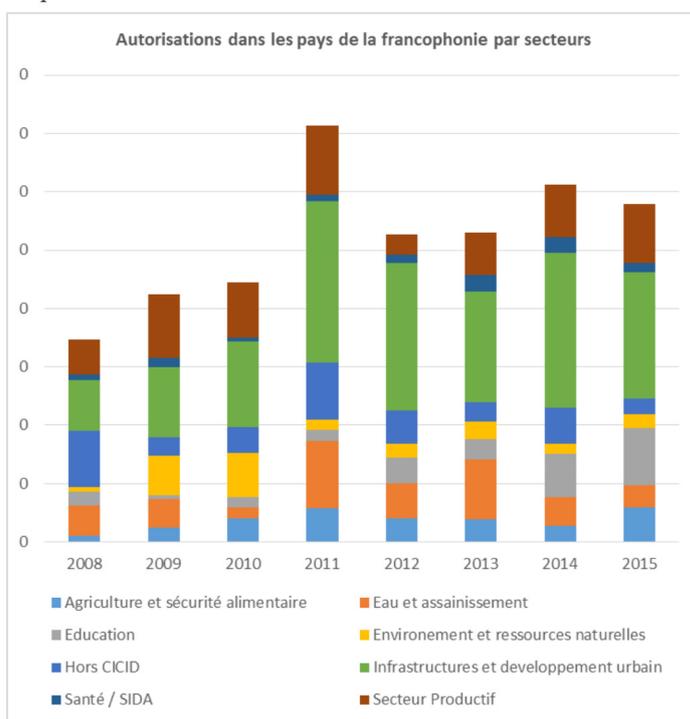
2/ La France doit assumer de mener une politique publique active de long terme en matière d'éducation du et en français

Avec la décolonisation, l'appui au système éducatif s'est poursuivi avec la politique de coopération mais a lentement périclité et l'état des lieux, notamment en Afrique, est alarmant. A l'instar de Jean-Pierre Cucq, président de la Fédération internationale des professeurs de français, les rapporteurs estiment que « l'enseignement et l'apprentissage du français constituent une priorité majeure pour le développement de l'espace francophone et pour le développement de la langue française dans le monde ».

La France doit contribuer à maintenir un enseignement de qualité du et en français dans les systèmes éducatifs et universitaires d'un certain nombre de pays francophones qui ne seront pas en capacité de relever ce défi seuls.

L'enseignement français à l'étranger ne saurait toutefois être la réponse unique en matière d'enseignement du et français dans les pays francophones, en particulier d'Afrique. Ce sont avant tout les systèmes nationaux d'enseignement qui doivent faire une part à la langue française et l'expertise du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est majeure.

Il faut avoir à l'esprit que le retrait de l'aide française dans les systèmes éducatifs se fait, dans certaines zones, au bénéfice de l'enseignement coranique. Dans le contexte de la radicalisation religieuse que certains pays francophones connaissent, promouvoir la francophonie, le plurilinguisme et l'ouverture à l'autre, c'est aussi combattre le repli sur soi et la tentation du fanatisme. Les rapporteurs souhaitent que l'éducation soit placée au cœur de la politique française de coopération au bénéfice de pays francophones, ce qui n'est pas le cas actuellement.



Proposition n°11 : Faire des sujets d'éducation une des priorités budgétaires de notre politique de coopération.

Cette politique éducative doit être conduite en partenariat avec l'OIF dont c'est aussi la mission, comme le prouvent les très remarquables programmes IFADEM et ELAN.

IFADEM a permis de dispenser près de 2,5 millions d'heures de formation, à plus de 10 000 enseignants. Les rapporteurs tiennent également à souligner l'apport du programme « 100 000 professeurs pour l'Afrique » qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement du et en français sur le continent africain.

L'action des Alliances françaises et des Instituts français qui dispensent des cours de français langue étrangère doit également être rappelée et soulignée. Ils sont parfois le substitut à un système scolaire défaillant en matière d'apprentissage de la langue française et constituent un formidable réseau. Cet apprentissage de la langue française doit se faire, dans l'idéal, selon un continuum du préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

Proposition n°12 : Lorsque cela est possible, assurer un enseignement précoce de la langue française.

Aujourd'hui, les systèmes éducatifs africains connaissent souvent d'importantes difficultés de fonctionnement. Une petite fraction de la population africaine francophone a accès à l'enseignement français à l'étranger, et l'offre publique ouverte au reste de la population est parfois de médiocre qualité. A l'image d'ENKO Education, cité par Jean-Michel Severino, il n'est pas besoin de fonds publics pour développer de telles initiatives car elles se financent sur fonds privés avec un simple effet de levier des fonds publics.

Proposition n°13 : Créer un fonds d'investissement pour développer l'éducation en francophonie.



3/ La langue française est-elle porteuse de valeurs universelles ?

Les sénateurs ont de nombreuses fois entendu dire que « le français est porteur de valeurs universelles ».

Or, à l'instar de l'anthropologue Jean Tardif, une civilisation, une culture sont porteuses de valeurs mais la langue est avant tout un moyen de communication. Dire de la langue française qu'elle est porteuse de valeurs, c'est sous-entendre que le simple fait de parler français nous rangerait du côté des défenseurs de « ces valeurs universelles ». Or, les sénateurs pensent davantage qu'à la langue française sont associées des « images » positives, le plus souvent, mais négatives aussi. Et que ce sont ces images qui créent un appétit pour l'apprentissage du français et justifient parfois le choix du français comme langue d'expression. Mais affirmer que la langue française est porteuse de valeurs universelles peut être contreproductive, dans certaines situations où une « arrogance à la française » n'est pas toujours la bienvenue.



La liberté guidant le peuple, tableau d'Eugène Delacroix, 1830

FRANCOPHONIE ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Avant de s'intéresser plus spécifiquement au rôle de l'OIF, les sénateurs dressent un état des lieux général du français, en tant que langue de la diplomatie, au sein des institutions internationales.

1/ Le déclin du français dans les institutions internationales

Entre le milieu du 17^e siècle et la fin de la Première guerre mondiale, l'hégémonie du français comme langue des relations diplomatiques est incontestable. Mais l'émergence de nouvelles puissances mondiales aux 20^e et 21^e siècles marque le recul de l'usage du français dans les instances internationales au profit d'autres langues, au premier rang desquelles l'anglais.

Ainsi, les rapporteurs constatent qu'en 2015, seuls 10,4% des documents soumis à traduction au service des conférences des Nations Unies étaient initialement rédigés en français, contre 78,8% pour l'anglais. Même si le constat est moins alarmant dans d'autres organisations internationales comme l'Union africaine, l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe, cette tendance du déclin de l'emploi de la langue française est la même partout. Les rapporteurs insistent donc sur l'importance, pour les représentants et hauts fonctionnaires francophones, de défendre leur langue en s'exprimant en français dans les instances internationales.

Proposition n° 14 : Inciter les hauts fonctionnaires français à l'usage de la langue française comme langue internationale.

Ils se prononcent également en faveur de l'élaboration d'une stratégie d'occupation de postes clés par des francophones dans les organisations internationales, comme l'a proposé le député des Français d'Afrique du nord et de l'ouest, Pouria Amirshahi, dans un rapport intitulé « Pour une ambition francophone ».

Proposition n° 15 : Soutenir les candidatures francophones au sein des instances internationales.

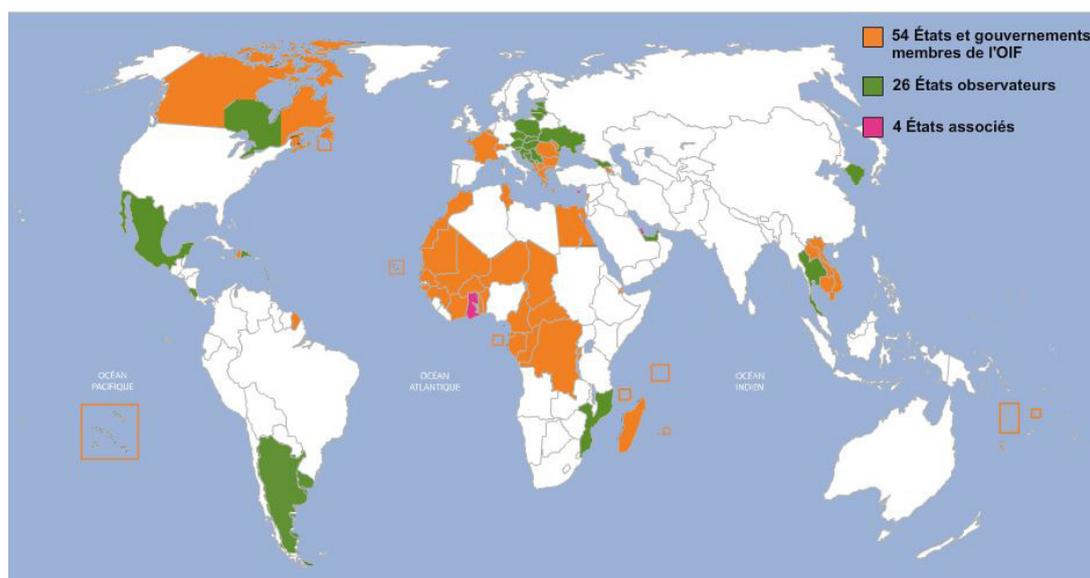
Enfin, les rapporteurs appellent à la poursuite de la coopération entre les autorités françaises et leurs homologues, notamment européens, pour maintenir l'apprentissage du français dans les cursus scolaires et universitaires ainsi que dans les certifications.

Proposition n° 16 : Valoriser systématiquement l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge.

2/ Francophonie et Organisation internationale de la francophonie (OIF) : ne pas oublier la langue

« La langue française en partage », c'est ce qui, dès sa création en 1970, était le dénominateur commun des Etats et gouvernements membres de l'OIF (à l'époque « Agence de coopération culturelle et technique »).

Or, les rapporteurs constatent que cette « cause francophone » est aujourd'hui fragilisée, en raison de l'élargissement continu de l'OIF à des pays dont les motivations sont davantage d'influence ou économiques que véritablement linguistiques, et mettent en exergue la crainte de voir l'OIF perdre sa spécificité francophone pour devenir un énième forum international.



Carte des membres de l'OIF - Source : <https://www.francophonie.org>

Les rapporteurs proposent par conséquent de replacer la francophonie au cœur de l'OIF :

- En recentrant l'organisation autour d'un « noyau dur » d'Etats dont l'une des langues officielles est le français et/ou dont au moins 20% de la population est francophone. Un second cercle pourrait y être associé, composé d'Etats auprès desquels les sujets d'apprentissage du français pourraient être abordés, sous la forme, par exemple, des « pactes linguistiques », par lesquels l'Etat signataire s'engage à promouvoir l'usage du français dans certains secteurs.
- En recentrant les actions de l'OIF sur son cœur de métier : la langue (dialogue des cultures et enseignement du et en français).

Proposition n° 17 : Resserrer l'OIF autour d'un « noyau dur » de pays véritablement francophones et recentrer ses priorités sur les enjeux linguistiques et éducatifs.

La France contribue à hauteur de 40% des ressources de l'OIF, et les rapporteurs se sont penchés sur l'idée d'un plus grand fléchage de ses contributions volontaires (de l'ordre de 8 millions d'euros annuels environ, dont 9% ont été fléchées entre 2010 et 2015), afin de répondre au sentiment d'éparpillement de l'OIF. Mais cette pratique contrevient aux principes même de l'organisation internationale, qui dispose d'une personnalité juridique et affecte normalement en toute indépendance, par décision collégiale de ses membres, les fonds dont elle dispose aux actions qu'elle choisit.

Proposition n° 18 : Assurer un contrôle et un suivi qui garantissent l'efficacité des actions de l'OIF sans pour autant flécher les contributions françaises.

Les rapporteurs soulignent enfin que le poids de la France dans le financement de l'OIF ne doit pas paradoxalement conduire à une timidité excessive quand il s'agit de la présence française au sein de l'organisation.

Proposition n°19 : Appuyer les candidatures françaises au sein de l'organisation de l'OIF.



FRANCOPHONIE ET EUROPE : SAISIR L'OPPORTUNITE DU BREXIT

1/ Le droit...

C'est le règlement CE n°1/1958 du 15 avril 1958 qui fixe le régime linguistique de l'Union européenne (UE). A chaque élargissement, le Conseil a ajouté aux langues officielles existantes les langues désignées par les nouveaux Etats-membres : on compte aujourd'hui pas moins de 24 langues officielles.

Selon le règlement n°1/1958 :

les règlements et autres textes de portée générale sont rédigés dans l'ensemble des langues officielles de l'UE ;

les textes adressés aux institutions par un Etat-membre sont rédigés, au choix de l'expéditeur, dans l'une des langues officielles et la réponse des institutions est rédigée dans cette même langue ;

les textes adressés par les institutions à un Etat-membre sont rédigés dans la langue de cet Etat.

Tous les documents du Parlement européen sont rédigés dans les langues officielles, et tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix.

Conformément à l'usage, le français est la langue du délibéré dans le système juridictionnel de l'UE. Les arrêts et avis de la Cour de Justice et du Tribunal de première instance de l'UE sont rendus en français, puis traduits dans toutes les langues officielles.

Au-delà des langues officielles, les langues de travail sont l'anglais, le français et l'allemand.

2/ ...et la pratique

Dans les faits, l'anglais est pratiquement l'unique langue d'usage de l'UE depuis 1973 (date d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne) et le français a fortement décliné. Ce déclin s'est accentué depuis 2004, avec l'entrée de 10 pays d'Europe de l'est, ce qui a mécaniquement « dilué » l'influence du français.

En voici quelques exemples :

- au Conseil de l'UE, seulement 2 à 3% des documents rédigés ces dernières années le sont en français ;
- à la Commission européenne, ce chiffre est de 3,6% en 2015 (contre 37% en 1998) ;
- au Parlement européen, ce chiffre est de 15% en 2015 (contre 16,8 en 2009).

Il en va de même pour l'importance de la langue française sur les sites internet des institutions, qui tend aussi à diminuer (par exemple, sur le site du Conseil de l'UE, les documents d'actualité sont dorénavant mis en ligne en anglais avant d'être traduits en français en même temps que les autres langues, alors que par le passé, ils étaient mis en ligne en anglais et français en même temps avant d'être traduits dans les autres langues).

Enfin, sur les réseaux sociaux, très importants pour l'information au grand public, l'ensemble des institutions européennes (14) communique exclusivement en anglais, à l'exception du Parlement européen qui utilise aussi le français.

3/ Le Brexit, une opportunité à saisir

Avec la sortie prochaine du Royaume-Uni (RU), l'UE ne sera bientôt plus composée que de pays n'ayant pas l'anglais comme langue officielle (en effet, la langue officielle de l'Irlande est l'irlandais, une langue gaélique). L'anglais pourrait cependant toujours être utilisé comme langue « neutre » car « langue de personne », ce qui permet de ne pas affirmer l'hégémonie d'un Etat-membre.

La langue française aura cependant un avantage sur plusieurs autres langues :

- elle est langue première et officielle de plusieurs Etats-membres de l'UE ;
- les trois « capitales » (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) de l'UE sont francophones ;
- les francophones sont nombreux dans plusieurs Etats-membres (France bien sûr, mais aussi Luxembourg à 96%, Belgique à 72%, Portugal à 23%, Italie à 15% et Allemagne à 12%) ;

17 des 28 Etats-membres de l'UE sont membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Au-delà de l'avancée du seul français, le départ du RU pourrait déboucher sur un plurilinguisme plus équilibré avec l'allemand, l'italien et l'espagnol. La question mérite en tout cas d'être posée dans le cadre des négociations du Brexit.

Proposition n°20 : A la faveur des négociations sur le Brexit, garantir la place du français et des autres langues au sein des instances de l'UE.

Il ne s'agit pas seulement d'une action diplomatique, il faudra aussi faire attention à :

- la place des Français et francophones au sein de l'appareil administratif européen ;
- la place des épreuves de langues au sein des concours d'entrée dans la fonction publique européenne ;
- l'offre de formation en français proposée aux différents intervenants de l'UE ;
- la place de l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs des autres Etats européens.

Même si les rapporteurs n'ignorent pas les limites budgétaires, ils considèrent que l'affirmation d'un principe de traduction reste la condition de la survie du multilinguisme dans les organisations internationales.

Proposition n°21 : Mettre en œuvre le principe d'une traduction systématique.



UNE FRANCOPHONIE TOURNEE VERS LA SOCIETE CIVILE ET LA JEUNESSE

1/ La société civile

Le statut de la langue française comme son corpus ont été fortement marqués par l'Etat. La langue française a été l'un des instruments de la construction de l'Etat, monarchique puis républicain.

Sans négliger l'apport de l'Etat (et de l'OIF) dans la construction et la mise en place d'une politique linguistique, les rapporteurs plaident pour donner un rôle accru à la société civile, qui a la clé de l'appropriation et du développement de la langue. Le rôle des associations est majeur et doit être reconnu et soutenu.

Proposition n°22 : Soutenir le secteur associatif francophone.

2/ Les jeunes francophones

En 2015, 90% des jeunes francophones âgés de 15 à 29 ans seront africains.

- Etudiants et jeunes professionnels

Face au succès du programme ERASMUS en Europe, l'idée de créer un « ERASMUS francophone » a été évoquée régulièrement notamment par Jacques Attali et le député Pouria Amirshahi. Il s'agirait d'un programme d'échanges d'étudiants francophones en mobilité internationale.

Les rapporteurs sont favorables à une telle initiative.

Proposition n°23 : Engager une réflexion sur la création d'un « ERASMUS francophone », porté par l'OIF.

Les sénateurs Duvernois et Lepage appellent aussi à la création d'un office francophone de la jeunesse sur le modèle des offices franco-allemand et franco-québécois de la jeunesse. Cette structure, qui s'adresserait principalement aux jeunes professionnels francophones, pourrait être portée et animée par l'OIF, dans l'optique d'un renforcement de ses actions à visée linguistiques.

Proposition n°24 : Créer un office francophone de la jeunesse portée par l'OIF.

- Réseau des lycées français

62% des lycéens scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger sont étrangers. Il s'agit bien souvent d'élèves issus des élites locales, qui seront plus tard des décideurs dans leur pays ou ailleurs.

Toutefois, après l'obtention du bac, ces lycéens se tournent vers les universités anglo-saxonnes.

Il semble indispensable aux rapporteurs de capitaliser sur ce réseau extraordinaire issu des lycées français de l'étranger au profit des universités francophones.

Le Maroc constitue à cet égard une plateforme francophone intéressante, attirant dans son système d'enseignement supérieur un nombre croissant d'étudiants d'Afrique Sub-saharienne. L'existence d'accords inter-universitaires pérennes et actifs est donc fondamentale, ils permettent aux étudiants étrangers de venir étudier en France mais aussi, et de plus en plus, à des étudiants français d'obtenir le diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur francophone non français. Le rôle de l'Agence universitaire francophone (AUF) y est majeur.

Les sénateurs soulignent aussi l'apport des implantations croisées d'établissements (ex : présence de l'Université Paris-Dauphine, de l'Ecole centrale, ou encore de l'ESSEC au Maroc).

Enfin, à l'heure de la révolution numérique, les rapporteurs insistent sur l'intérêt de mutualiser les plateformes numériques d'enseignement supérieur comme le fait déjà France Université Numérique (FUN) avec le Maroc.

- Accueil des étudiants étrangers non-francophones en France

La France a tout intérêt à accueillir favorablement les étudiants étrangers non-francophones au sein de notre système d'enseignement supérieur et en faire des francophones ou au moins des francophiles.

La loi dite Fioraso de 2013 autorise dans son article 2 de déroger au principe selon lequel la langue d'enseignement est le français sous certaines conditions (nécessité de l'enseignement des langues et cultures étrangères, professeurs étrangers, nécessités pédagogiques, cursus transfrontaliers multilingues). Pour le bon équilibre du dispositif, les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère doivent suivre un enseignement de langue française lorsqu'ils ne justifient pas d'une connaissance suffisante de notre langue.

Le bilan fait en 2016 au Parlement sur l'utilisation de ce régime montre que les formations restent largement données en français et que les exceptions sont justifiées par des accords internationaux.

Les sénateurs Duvernois et Lepage estiment que ce dispositif est équilibré et qu'il ne met pas en danger l'enseignement en français à condition que les cours de français prévus en contrepartie soient effectivement dispensés. Cette disposition doit donc être maintenue dans notre droit.

Proposition n°25 : Maintenir l'équilibre des dispositions législatives relatives aux cours en langues étrangères dans nos établissements d'enseignement supérieur.

3/ Priorité aux médias

L'espace médiatique francophone est aujourd'hui très fragmenté et encore loin de constituer une véritable communauté médiatique francophone.

- L'importance des « contenants »

La révolution numérique joue un rôle central dans la diffusion de notre langue, son rayonnement, son attractivité pour les francophones et les non encore francophones. En investissant les médias plus modernes, la langue française peut asseoir son image de langue de la modernité, des médias, de la culture et de la créativité.

Il est aujourd'hui indispensable que la promotion de la langue française passe par les moyens de télécommunication modernes et que des contenus francophones y soient diffusés en quantité et qualité suffisantes.

Les médias francophones internationaux :

TV5MONDE

- 55 millions de téléspectateurs chaque semaine
- 200 pays couverts
- 12 langues sous-titrées



- 40 millions d'auditeurs chaque semaine dans 62 pays
- 12 langues de traduction



- 315 millions de foyers reçoivent l'une de ses trois versions (contre 206 millions en 2012)
- 103 millions en diffusion partielle
- 50,9 millions de téléspectateurs chaque semaine

Les rapporteurs saluent le lancement par TV5 Monde d'une chaîne ludo-éducative en français pour les 4-10 ans en Afrique avec un objectif d' « africanisation » des contenus.

- Le contenu

L'abondance des contenus ne doit pas conduire à l'homogénéité culturelle mais au maintien d'une diversité et d'une pluralité des choix. C'est tout l'enjeu du maintien et du développement d'une offre de contenus francophones. La langue française bénéficie d'une image positive de « langue de la culture ». Cette culture ne doit cependant être ni franco-française ni élitiste.

Plus l'aire francophone sera large, plus la francophonie sera forte. Groupes de médias privés et puissance publique doivent s'allier pour favoriser une diffusion plus large : exportation de programmes, construction de salles de cinéma permettant la diffusion de films francophones, soutien aux actions favorisant l'accès aux contenus, etc.

Proposition n°26 : Promouvoir les contenus médiatiques et culturels francophones (notamment les CLOM¹ francophones)

¹ CLOM : Cours en Ligne Ouverts Massifs, équivalent en français des MOOCs

Cet enjeu est particulièrement important en Afrique où il est indispensable de développer des médias locaux de qualité en langue française. Le projet de déploiement de la radio Africa n°1, diffusé en France, en Afrique francophone est particulièrement intéressant.

Ce développement peut se faire par des partenariats franco-africains avec, à terme, l'idée qu'ils seront repris par des intérêts africains. Il n'est pas nécessaire d'y apporter des fonds publics en mobilisant des investisseurs privés portés par l'intérêt général et le développement social et solidaire.

Proposition n° 27 : Pour constituer des groupes de médias locaux de qualité en langue française, encourager les projets d'investissements privés et publics-privés, notamment en Afrique.



UNE FRANCOPHONIE TOURNEE VERS L'ECONOMIE ET L'INNOVATION

1/ Développer l'espace économique francophone

Depuis quelques années, la dimension économique de la francophonie est mise en avant alors qu'elle avait été longtemps occultée par la dimension culturelle.

Les enjeux économiques du développement de cet espace francophone sont considérables puisqu'il concentre 15% de la richesse mondiale et qu'il génère 20% des échanges commerciaux à travers le monde. De plus, compte tenu des taux de croissance africains, le dynamisme et potentiel de développement économique est remarquable.

LES PAYS FRANCOPHONES* REPRÉSENTENT :

6% des réserves mondiales de ressources énergétiques

7% de la population mondiale

8% du PIB mondial

11% des terres agricoles

12% des exportations mondiales

14% des investissements directs étrangers entrants

*pays qui ont comme langue officielle le français et/ou les pays dont au moins 20% des habitants parlent le français.

Les économistes s'accordent pour penser que le partage d'une langue commune augmente le commerce bilatéral d'un peu moins de 40%. On estime ainsi que le partage du français est générateur, en moyenne, de 22% des échanges commerciaux et de 6% de croissance supplémentaire du PIB par habitant.

L'espace économique francophone est donc un atout (et potentiellement une source future de croissance économique pour l'ensemble de la zone) mais il doit être entretenu.

2/ Entreprises et francophonie

- Les entreprises françaises à l'international

La littérature économique a démontré que l'existence de langues différentes est un frein aux échanges, en particulier économiques. Le plurilinguisme constitue un « coût de transaction » comparable à une taxe d'environ 7% qui intègre les coûts de communication pure, mais aussi un petit surcoût lié à une moindre confiance dans le partenaire commercial.

D'une manière générale, les entreprises françaises, publiques comme privées, ne se montrent pas de très bons élèves en matière de francophonie. Elles sont nombreuses à adopter l'anglais comme langue unique des affaires même si la plupart des communications sont diffusées au moins en français et en anglais.

Proposition n°28 : Sensibiliser les entreprises françaises mondialisées à l'usage de la langue française et y développer le plurilinguisme.

- Certification en français professionnel

Puisque partager une même langue facilite les échanges, les entreprises chinoises, par exemple, s'intéressent de plus en plus à l'apprentissage du français pour intensifier leur présence en Afrique.

La demande de certification en français professionnel est croissante et il faut y répondre afin d'asseoir le rôle du français comme « langue des affaires », en particulier dans l'Afrique en croissance.

La CCI de Paris Ile-de-France joue un rôle imminent pour la formation professionnelle en proposant 11 diplômes de français professionnel dans plusieurs secteurs : métiers de l'entreprise, de la santé, du droit, scientifiques, du tourisme, de la mode et du design, etc. Ces diplômes sont reconnus par de nombreuses grandes écoles et universités et sont proposés dans les établissements du réseau culturel français et les Alliances françaises.

Le Centre de langue française propose des tests d'évaluation et des Diplômes de français professionnel passés par environ 50 000 candidats par an.

Proposition n°29 : Répondre à la demande croissante de certification en français professionnel.

De plus, les rapporteurs estiment que les méthodes d'apprentissage doivent être revues et les « apprenants-français » doivent être décomplexés : le niveau visé dépend des besoins de chacun. Les anglophones ont souvent moins de prétentions et « baragouinent » sans trop d'états d'âme.

3/ Sciences et francophonie

Le monolinguisme scientifique mondial inquiète les rapporteurs. L'anglais est la langue ultra-dominante dans les revues scientifiques (en 2012, sur 420 000 articles scientifiques publiés, 98,8% étaient en anglais). Pourtant, chacun s'accorde à dire que l'on est plus précis dans sa langue maternelle et des études ont montré que des colloques menés exclusivement en anglais sont moins riches que les colloques menés avec traduction.

Dans ce contexte, les sénateurs Duvernois et Lepage sont favorables aux propositions faites par le député Pouria Amirshahi :

- « se fixer pour objectif la création d'une revue scientifique francophone internationale de référence » ;
- « créer un grand portail numérique » ;
- « soutenir le développement de traducteurs automatiques performants » ;
- « imposer la restitution en français de travaux financés sur fonds publics ».

Les rapporteurs proposent en plus d'encourager la recherche scientifique à publier leurs articles en français.

Proposition n°30 : Rendre accessibles en langue française les travaux de recherche scientifique qui bénéficient de financements publics.